

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2007

PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHIENS DANGEREUX - (n° 398)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Vautrin, rapporteure  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE PREMIER A**

Dans cet article, substituer aux mots :

« ministère de l'intérieur et du ministère de l'agriculture et de la pêche »,

les mots :

« ministre de l'intérieur et des ministres chargés de l'agriculture et de la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel et de précision ajoutant une référence au ministère de la santé.